



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

**1^{ER} SAMEDI
AVRIL 2023
9H00**

MÉGACITÉ AMIENS

N° SIRET : 78059356200033
Code APE : 9319Z
N° RNA : W802003135



**COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du SAMEDI 01 AVRIL 2023**

L'assemblée générale ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme s'est tenue le samedi 01 avril 2023 à 9 heures – Auditorium LA BOISSELLE de Mégacité à AMIENS dans la Somme.
Les adhérents participaient à cette réunion, ainsi que les administrateurs et tout le personnel.
Le pointage des adhérents et la distribution des tickets de tombola ont été effectués de 8 heures à 9 heures 30.

DEROULEMENT DE LA MATINEE DE TRAVAIL :

Pointage des adhérents et distribution des tickets de tombola de 8 h 00 à 9 h 30 Avec les sonneurs du Val de Selle accompagnés d'une partie des sonneurs du Coquelicot de 8 h 30 à 9 h 00			
09 h 00	15 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'assemblée générale • Modalités de vote • Validation rapport AG 2022 	PRESIDENT
09 h 15	10 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports financiers 2021/2022 - Compte exploitation & bilan 2021/2022 	A. PION
09 h 25	05 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du commissaire aux comptes 	A. SCHEFFBUCH H. TONDEUR
09 h 30	05 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Vote des rapports • Quitus aux administrateurs • Affectation des résultats 	PRESIDENT
09 h 35	10 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Budget prévisionnel 2023/2024 	A. PION
09 h 45	10 mn	<i>Pause musicale avec les sonneurs du Val de Selle</i>	
09 h 55	45 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les activités fédérales <i>(L'activité fédérale est présentée en AG sous forme d'un film de 45 mn)</i> 	
		1- Rapport fédéral d'activités : siège + terrain	
		2- Commission « petits gibiers / ESOD / aménagements »	
		3- Commission « grand gibier »	
		4- Commission « migrateurs terrestres et gibier d'eau »	
		5- Les agents de développement	
		6- Commission « sanitaire et cynophile »	
7- Commission « formation et permis de chasser / communication / éducation à l'environnement »			
10 h 40	20 mn	RAPPORT MORAL du Président	PRESIDENT
11 h 00	10 mn	<i>Pause film : les zones humides</i>	
11 h 10	10 mn	Vote des recettes : vignette fédérale, bracelet, taxe hectare	PRESIDENT
11 h 20	10 mn	Propositions dates d'ouverture et fermeture	J. PILNIAK
11 h 30	05 mn	Votes divers et questions de la salle (questions écrites)	PRESIDENT
11 h 35	10 mn	<i>Pause musicale : les siffleurs</i>	
11 h 45	20 mn	Remise des diplômes et médailles <i>(avec les sonneurs)</i>	PRESIDENT
12 h 05	15 mn	Tirage tombola <i>(thème : tir d'été et régulation des tirs d'été)</i>	DIRECTEUR
12 h 20	40 mn	ALLOCUTIONS OFFICIELLES	PRESIDENT
13 h 00		CLOTURE DE L'ASSEMBLEE et annonce déjeuner	

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 11 des statuts des fédérations de chasseurs, le président déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire du samedi 01 avril 2023.

Conformément aux statuts qui régissent l'association, les membres de la fédération départementale des chasseurs de la Somme ont été convoqués avec l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration :

- par voie d'annonce dans le courrier picard du 28 février 2023 ;
- par courrier individuel adressé aux adhérents en contrat de garderie le 03 mars 2023 ;
- par mail d'information envoyé à la base « chasseurs » le 13 mars 2023 ;
- dans la revue fédérale « Picardie Chasse et Pêche » n° 185 de mars 2023.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président accueille :

Mme **Emmanuelle CLOMES** – Directrice départementale des Territoires et de la Mer et représentante de M. le Préfet de la Somme

Mme **Yaël MENACHE**, députée de la Somme

M. **Jean-Philippe TANGUY**, député de la Somme (qui est arrivé à 11 heures)

M. **Xavier BERTRAND**, président du Conseil régional (qui est arrivé à 12 heures)

M. **Stéphane HAUSSOULIER**, président du Conseil départemental de la Somme

M. **Pascal DEMARTHE**, Conseiller régional et maire d'Abbeville

M. **Jean-Louis SOUFFLET**, Conseiller régional

M. **Franck BEAUVARLET**, vice-président en charge du l'environnement et de la transition écologique du Conseil départemental de la Somme

M. **Matthieu BEAUVARLET**, collaborateur parlementaire et représentant de M. Laurent SOMON, sénateur

Mme **Françoise CRETE**, présidente de la Chambre d'Agriculture de la Somme

Mme **Arlette LEBLANC-STEINMANN**, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Somme

M. **Alain DESFOSES**, président de la communauté de communes Somme Sud-Ouest

M. **Bernard POINTIN**, président de l'association départementale des lieutenants de louveterie de la Somme et les lieutenants de louveterie : **Éric HENRY, François LEGRAND et Marc MOUCHARD**

M. **Benjamin BIZET**, président des Jeunes Agriculteurs de la Somme

M. **Denis DELATTRE**, secrétaire général de la FDSEA 80

Mme **Suzanne GUYARD**, responsable du bureau nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Mme **Céline LEDOUX**, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

M. **le colonel Philippe LAGRUE**, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Somme, représentant M. le général François-Xavier MARTIN

Mme **Lise CRAMMER**, commissaire de police, Cheffe du service départemental du renseignement territorial de la Somme

M. **Steve BOURBIER**, agent de renseignement intérieur, Direction Départementale de la Sécurité Publique

M. **Michel BLANCHARD**, président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

M. **Francis CATHELAIN**, chef de service départemental – direction régionale des Hauts-de-France pour l'Office Français de la Biodiversité

M. **Frédéric FRANCOIS**, chef de service adjoint, direction régionale des Hauts-de-France pour l'Office Français de la Biodiversité

M. **Stéphane MARQUANT**, inspecteur du permis de chasser de l'OFB

M. **Pierre PENNEQUIN**, expert-comptable de la FDC80

Mme **Anne SCHEFFBUCH**, commissaire aux comptes de la FDC80

M. **Hubert TONDEUR**, commissaire aux comptes

M. **Nicolas DUFETELLE**, directeur d'agence crédit agricole Brie Picardie

M. **le maire** de CAMON

M. **Éric KRAMER**, président de l'ACDPM Baie d'Authie Sud

M. **Nicolas BRUVIER**, président de l'ACDPM Baie de Somme

Les présidents d'associations départementales – sont cités les présidents ayant répondu à l'invitation :

M. **Pascal NOEL**, nouveau président de l'association des déterreurs de la Somme

Mme **Martine PION**, présidente de l'association « Chasseresses de France »

M. **Serge GUILBERT**, président de l'Association Canine Territoriale Nord de la Picardie

Mme **Bénédicte SCHMITZ**, Directrice Départementale de la Protection des Populations
M. **Philippe HARANG**, président de l'ADCGG 80
M. **Aryendra PAWAR**, directeur Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. **Benoît HERBET**, assureur AXA
Mme **Patricia WALLET**, ancienne directrice de la FDC80
M. **Marc ZEITOUN**, directeur général de Mégacité

Le président tient également à remercier :

- **Les présidents de GIC,**
- **Les présidents d'associations que j'aurais pu oublier,**
- **Les estimateurs de dégâts de Grand Gibier,**
- **Les représentants de la presse,**
- **Et toutes les personnes qui auraient pu être oubliées.**

Le président présente les excuses de :

M. **Etienne STOSKOPF**, Préfet de la Somme
Mme **Myriam GARCIA**, secrétaire de la préfecture de la Somme, sous-préfète de l'arrondissement d'Amiens
M. **Florian STRASER**, directeur de cabinet du préfet de la Somme
Mme **Christine ROYER**, sous-préfète arrondissement d'Abbeville
Mme **Laurence LECOUSTRE**, sous-préfète arrondissement de Péronne
M. **Rémi CARDON**, sénateur
M. **Stéphane DEMILLY**, sénateur
M. **Laurent SOMON**, sénateur
M. **Emmanuel MAQUET**, député
M. **François RUFFIN**, député
Mme **Eve BAUDHUIN**, vice-procureur de la République
M. **Jean-Michel JUMEZ**, délégué du procureur de la République
M. **Willy SCHRAEN**, président de la FNC et de la FDC62
M. **Patrick MASSENET**, président de la Fédération des chasseurs de la Meurthe et Moselle
M. **Jacky DESBROSSE**, président de la Fédération des chasseurs de la Marne
M. **José DOMENE-GUERIN**, président de la FDC76
M. **Guy LACHEREZ**, ancien président de la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mme **Anne TRANNOY-SALVAUDON**, directrice de la FRC des Hauts-de-France
Mme **Stéphanie CATHELAIN-COLINON**, directrice de la FDC62
M. **Marc MORGAND**, directeur de la FDC60
M. **David DUFRENE**, directeur adjoint de la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Maître CREPIN
M. **Pierre-Yves TARTIVEL**, président d'association
M. **Yves HOUPIN**, président d'association.
M. **Paul GODEFROY**, lieutenant de louveterie
M. **Pascal DEMEY**, ancien administrateur

Le président tient également à remercier les sonneurs du Val de Selle accompagnés d'une partie des sonneurs du Coquelicot pour leur présence.

Le président a également une pensée pour tous les disparus depuis la précédente assemblée générale.
Avec une pensée toute particulière pour :

Bernard TAQUET, ancien administrateur, qui a œuvré bénévolement pour la FDC80 de 2004 à 2022. Il est décédé en juillet 2022.

François FOULON, président de l'ADCGG pendant une dizaine d'année. Il est décédé en août 2022.

Le premier chargé de communication à la fédération des chasseurs de la Somme, **Patrick TRANTAN**. Il est décédé en août 2022.

Et le cher **Paul MELLE**n, ancien directeur de l'Union des fédérations. Il est décédé en décembre 2022.

Le président ne peut pas tous les nommer, car il ne veut pas en oublier.

Il **demande** une minute de silence.

Il remercie l'assemblée.

MODALITES DE VOTE

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Fédération des chasseurs de la Somme, s'agissant d'une année sans élection des membres du Conseil d'administration, les délibérations seront votées à main levée.

Les adhérents qui se sont présentés le matin aux guichets, ont reçu :

- 1 carton rouge : CONTRE
- 1 carton orange : ABSTENTION
- 1 carton vert : POUR

Le président demande aux membres de l'assemblée de les utiliser lors du vote des résolutions.

VALIDATION COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2022

RESOLUTION 1

Pour commencer, le président demande aux membres de l'assemblée de valider le compte rendu de l'assemblée générale statutaire du samedi 09 avril 2022. Le président rappelle qu'il est consultable sur le site internet de la Fédération des chasseurs de la Somme.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 1 – « Validation compte-rendu AG 2022 »

L'assemblée générale valide le compte-rendu de l'assemblée générale 2022

RAPPORTS FINANCIERS 2021/2022

LECTURE DES RAPPORTS

« Madame, Monsieur,

La présentation des rapports financiers est toujours un exercice fastidieux. Vous trouverez dans le livret qui vous a été remis lors du pointage ou à l'entrée de la salle, les rapports financiers condensés et vous pourrez d'ores et déjà constater que notre gestion est saine.

Comme nous n'avons rien à vous cacher, ces rapports financiers sont consultables dans leurs intégralités en vous rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur votre espace adhérent. »

Le président donne la parole à Alex PION, trésorier, pour la présentation du rapport du Conseil d'administration. L'assemblée peut suivre cet exposé en regardant le Powerpoint préparé par Julien VIOZELANGE.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Par Alex PION

Le rapport est lu et commenté par ALEX PION.

RAPPORT FINANCIER - Comptabilité unique Compte de résultat (du 01/07/2021 au 30/06/2022)

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 465 032 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 800 694 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-335 661 €
RESULTAT FINANCIER	-14 667 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-350 329 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	56 457 €
TOTAL DES PRODUITS	4 550 196 €
TOTAL DES CHARGES	4 847 305 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-297 109 €

COMPTABILITE UNIQUE

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	4 789 €	Capitaux propres et réserves	5 197 913 €
Immobilisations corporelles	4 447 116 €	Résultat de l'exercice	-297 109 €
Immobilisations financières	147 295 €	Provisions pour risques & charges	182 575 €
Valeurs réalisables & disponibles	3 936 652 €	Emprunts	1 479 845 €
		Dettes à court terme	1 972 628 €
TOTAL	8 535 852 €	TOTAL	8 535 852 €

Les rapports sont consultables dans leurs intégralités en se rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur l'espace adhérent

Le président reprend la parole et remercie Alex PION. Il remercie également l'assemblée pour son attention.

RAPPORT du COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le président rappelle, conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme, que l'assemblée générale « entend le rapport du commissaire aux comptes ».

Aussi, il souhaite la bienvenue à la commissaire aux comptes titulaire, **Mme Anne SCHEFFBUCH** du cabinet Jacques LORRIAUX AUDIT (1 rue Adéodat Lefevre à Amiens). **Mme Anne SCHEFFBUCH est accompagnée de M. Hubert TONDEUR.**

Le président donne la parole à **Mme Anne SCHEFFBUCH**, qui débute son allocution en mentionnant que **M. Hubert TONDEUR** est le nouveau dirigeant du Cabinet Jacques LORRIAUX AUDIT. **Mme Anne SCHEFFBUCH** passe la parole à **M. Hubert TONDEUR** pour qu'il fasse la lecture du rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (transmis par mail par Mme SCHEFFBUCH le 23 mars 2023)

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME de l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice. »

Le rapport sur les comptes annuels est consultable dans son intégralité en se rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur l'espace adhérent

Le président reprend la parole et remercie Mme Anne SCHEFFBUCH et M. Hubert TONDEUR. Il remercie également l'assemblée pour son attention.

VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS

RESOLUTION 2

Le Conseil d'administration fédéral propose, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, d'approuver tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 2 – « Vote des rapports financiers exercice 2021/2022 »

L'assemblée générale approuve les rapports financiers – exercice 2021/2022

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

RESOLUTION 3

Le Conseil d'administration fédéral propose de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021-2022

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 3 – « Quitus aux administrateurs - exercice 2021/2022 »

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021/2022

AFFECTATION DES RESULTATS

RESOLUTION 4

La Fédération des chasseurs de la Somme a généré un résultat déficitaire de - 297 109 € au 30 juin 2022.

Deux postes : l'indemnisation des dégâts de grand gibier et les charges du personnel ont impacté fortement le compte de résultat au 30 juin 2022.

En effet, l'événement majeur dans l'augmentation des charges est l'indemnisation pour les dégâts de grand gibier : **530 000 € au 30/06/2022, soit 193 000 € de plus par rapport au 30/06/2021.**

Cette forte augmentation s'explique par :

- la hausse des prix des denrées, donc des indemnisations
- une moisson tardive qui a augmenté les dégâts sur le blé, le maïs. C'est aussi le prix des dossiers « contrats » qui viennent augmenter la facture

Le second événement sur les charges d'exploitation concerne la hausse des charges du personnel : **plus 202 000 € charges sociales comprises.** Cette hausse s'explique par cinq départs en retraite et une rupture conventionnelle.

Aussi,

A la lecture des comptes arrêtés au 30 juin 2022, le Conseil d'administration fédéral propose d'affecter la totalité de la perte, soit 297 109 € en report à nouveau.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 4 – « Affectation des résultats - exercice 2021/2022 »

L'assemblée générale valide cette affectation des résultats pour l'exercice 2021/2022

BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024

RESOLUTION 5

Le président donne à nouveau la parole au trésorier Alex PION pour une présentation du budget général prévisionnel 2023/2024. Il précise également :

« Vous trouverez également dans le livret qui vous a été remis lors du pointage, un condensé du budget prévisionnel 2023/2024. Et comme nous n'avons toujours rien à cacher, il est consultable dans son intégralité en vous rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur votre espace adhérent. »

M. Alex PION prend la parole pour exposer le budget prévisionnel aux membres de l'assemblée.

BUDGET GENERAL PREVISIONNEL 2023/2024**RECETTES PREVISIONNELLES**

AMELIORATION DE LA CHASSE	415 600 €
COMMISSIONS	159 650 €
- Communication	6 850 €
- Agricole	34 400 €
- Animations	40 500 €
- Permis de chasser	14 900 €
- Petits gibiers/prédateurs	39 000 €
- Migrateurs	24 000 €
SIEGE	524 100 €
DEGATS	1 137 290 €
RECETTES STATUTAIRES	2 450 700 €
TOTAL	4 687 340 €

DEPENSES PREVISIONNELLES

AMELIORATION DE LA CHASSE	1 477 680 €
COMMISSIONS	443 000 €
- Communication	25 000 €
- Agricole	90 000 €
- Animations	3 000 €
- Permis de chasser	25 000 €
- Petits gibiers/prédateurs	230 000 €
- Migrateurs	70 000 €
SIEGE	1 646 720 €
DEGATS	1 184 830 €
TOTAL	4 752 230 €

RESULTAT**-64 890 €**

Le président reprend la parole et remercie Alex PION. Il remercie également l'assemblée pour son attention.

A la lecture du budget prévisionnel pour la campagne 2023/2024, le président précise :

- 1- Le Conseil d'administration a choisi de présenter un budget prévisionnel 2023/2024 déficitaire car il n'y a aucune certitude sur l'évolution du prix des denrées agricoles et la facture énergétique (électricité et carburant).
- 2- Le Conseil d'administration n'a pas pu intégrer le plan de résilience car il ne sait pas si le département répondra aux critères pour en bénéficier.

Aussi,

Le Conseil d'administration fédéral propose d'approuver le budget général prévisionnel 2023/2024.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 5 – « budget prévisionnel - exercice 2023/2024 »

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel – exercice 2023/2024

AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE VENTE DES PROPRIETES**RESOLUTION 6**

Enfin, pour conclure cette partie financière et selon l'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme, le président demande à l'assemblée générale de bien vouloir donner l'autorisation nécessaire au Conseil d'administration pour procéder à toutes les opérations d'acquisition, d'échange et de vente d'immeubles et de terrains, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou de la gestion et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 6 – « autorisation d'acquisition et de vente des propriétés »
L'assemblée générale valide la résolution 6

Le président remercie les membres de l'assemblée pour l'attention portée à cette partie financière.

Avant de passer aux rapports d'activités, le président annonce un petit intermède musical avec les sonneurs du Val de Selle accompagnés de l'équipage du Coquelicot.

RAPPORTS D'ACTIVITES

RESOLUTION 7

Le Conseil d'administration propose aux membres de l'assemblée de prendre connaissance de l'activité de la Fédération en regardant le magnifique film réalisé par Jean-Luc COUVILLERS, le chargé de communication de la Fédération des chasseurs de la Somme.

Les comptes rendus des commissions, rédigés par les élus et les salariés référents se trouvent dans le livret qui a été remis aux membres de l'assemblée à l'entrée. Ces rapports seront également consultables sur le site INTERNET de la Fédération et sur l'espace adhérent.

Le président informe aussi les membres de l'assemblée :

« Dans ce livret, nous avons souhaité faire un petit clin d'œil à votre Fédération qui fête ses 100 ans cette année. Malgré son grand âge, elle est très dynamique et je vous garantis que ses projets au service de la chasse sont nombreux.

Vous y découvrirez également des chiffres clés, comme le nombre de chasseurs dans la Somme, le nombre de candidats formés sur le site de Lamotte-Brebière.

Nous avons également souhaité faire un zoom sur l'écocontribution mise en place en 2019. Vous en avez entendu parlé, nous vous l'expliquons. »

Enfin, au dos du dossier, vous découvrirez l'agenda 2023.

Nous comptons sur votre présence lors de ces événements.

Je vous laisse désormais pour 45 mn de détente. »

1-	Rapport fédéral d'activités 2022/2023 : siège et terrain
2-	Commission « petits gibiers – ESOD - aménagements »
3-	Commission « grand gibier »
4-	Commission « migrants terrestres et gibier d'eau »
5-	Les agents de développement
6-	Commission « sanitaire et cynophile »
7-	Commission « formations et permis de chasser / communication / éducation à l'environnement »

Lorsque le film est terminé, le président remercie les membres de l'assemblée. Il espère ainsi qu'ils ont pu apprécier le travail réalisé par les administrateurs bénévoles et le personnel fédéral.

Le président propose de valider le contenu de ces rapports en votant la résolution 7 :

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 7 – « rapports d'activités campagne 2022/2023 »
L'assemblée générale valide la résolution 7 et les rapports d'activités

Le président passe ensuite à la lecture de son rapport moral

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

RESOLUTION 8

Mesdames, Messieurs, Chers amis

Pour entamer ce rapport moral, je voudrais souhaiter un anniversaire. Un anniversaire hautement symbolique : celui d'une centenaire. Non pas que je veuille vous vieillir mais cet anniversaire, chers amis, c'est le vôtre, c'est le nôtre, puisqu'il s'agit de celui de la Fédération des chasseurs de la Somme. Eh oui, c'est en 1923 que furent déposés en préfecture de la Somme les statuts de cette association qui a par la suite beaucoup évolué.

L'histoire moderne de la chasse et des chasseurs se retrouve dans celles des fédérations que je diviserais en 3 phases successives qui se sont superposées, multipliant nos missions.

Il y a un siècle, et ce durant une cinquantaine d'années, le petit gibier était abondant, et la gestion n'était pas le souci des chasseurs. Par contre, la lutte contre le braconnage était une véritable guerre, dans laquelle nombre de gardes laissèrent leur peau. C'est l'organisation de la garderie, en un corps d'agents formés à cet effet, qui amena les chasseurs à se fédérer pour cette phase 1 de nos fédérations. Ainsi sont nés les redoutables « Saint-Hubert », puis bien plus tard les « gardes fédéraux » qui dans les années soixante-dix, ont rejoint l'Office National de la Chasse, devenu récemment Office Français de la Biodiversité. La Fédération a maintenu la garderie de proximité avec les agents de développement assermentés, actuellement au nombre de dix. Ces agents sont au contact permanent du terrain ; notre fédération est l'une de celle qui en emploie le plus en France.

C'est à la fin des années soixante-dix que le petit gibier a commencé à décliner, et le grand gibier à se développer. Nos fédérations sont devenues gestionnaires de la faune sauvage et formatrices des chasseurs, dans un souci d'efficacité. Elles ont endossé de nouvelles missions pour l'État : établissement des plans de chasse et de gestion, formation au permis de chasser, indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs. Cette phase 2 est toujours d'actualité, inscrite dans le marbre de la Loi, comme la phase 1 avec nos agents fédéraux, même si le braconnage n'est plus un sport national.

La phase 3 est beaucoup plus « sociale ». Vous en êtes conscients : nos missions ne concernent plus uniquement la gestion technique et administrative du gibier. Aujourd'hui, la fédération doit asseoir la légitimité de la chasse au sein d'une société qui a évolué dans sa pensée environnementale et dans son rapport à l'animal. Pour cela, nous avons développé les liens avec les institutions, les administrations, les scientifiques, les politiques, les partenaires, la presse, les autres usagers de la nature, les entreprises...

Cette évolution sociétale a ses dérives et nous a apporté des adversaires bien plus dangereux que les bracos du siècle dernier : les extrémistes de la cause animale, qui considèrent l'animal comme l'égal de l'homme, et n'admettent pas la chasse ni la pêche mais aussi l'élevage et toutes les activités faisant intervenir des animaux. Cela va des courses hippiques aux lions des zoos, en passant par les chiens guides d'aveugles.

Ces activistes sont peu nombreux mais très présents, bien structurés et financièrement aidés par des organisations, voire par des entreprises privées qui misent sur un avenir sans consommation de viande. Champions de la propagande et de la désinformation, usant et abusant des réseaux sociaux, ils savent s'attirer la sympathie du public et ont bien souvent les faveurs de la presse.

Souvenez-vous de cette pauvre femme dévorée par son pitbull en 2019, en forêt de Reitz dans l'Aisne : les associations anti-chasse ont longtemps prétendu que les chiens de chasse à courre étaient en cause, même quand tout accusait le chien de combat. Cet exemple est resté dans les mémoires car une jeune femme enceinte de 6 mois y a laissé la vie mais il illustre bien la mauvaise foi la plus malsaine dont font preuve ces extrémistes qui aujourd'hui encore accusent les chiens de meute.

Plus près de chez nous, un brave piégeur a été harcelé cet automne par une militante d'une association bien connue qui a découvert un renard pris au piège sur un tas de fumier. Plainte en gendarmerie, harcèlement téléphonique, j'en passe. L'enquête a démontré que le piégeur avait respecté totalement la réglementation en vigueur ; il n'en demeure pas moins qu'il a subi les pires ennuis, en avait perdu le sommeil et le moral, et aurait cessé de piéger si nous n'étions pas intervenus pour le défendre. Avec nos avocats, nous monterons au créneau pour défendre nos chasseurs, piégeurs, déterreurs et autres amis, chaque fois qu'ils seront dans leurs droits. Je ne lâcherai rien !

Ce sont des exemples parmi d'autres : citons les miradors vandalisés, les pièges volés, les agrainoirs vidés, les loges de chasse taguées, les gendarmes appelés pour contrôler des chasseurs qui n'ont rien fait de répréhensible, et dont le seul tort est de... chasser. Tout ceci pour vous dire que le bras de fer qui s'est engagé a pour enjeu l'avenir même de la chasse. C'est un combat de tous les jours pour présenter aux citoyens qui ne sont ni pour ni contre la chasse notre vrai visage, loin des caricatures véhiculées par ces ultras de la cause animale.

Nous sommes tous conscients que les animaux ont droit à la « bienveillance », et nos chiens de chasse comptent sans doute parmi les plus heureux des animaux domestiques ! Et à la chasse, nous mettons tout en œuvre pour que le gibier soit respecté. Ce rapport à l'animal qui paraît ambigu est difficile à expliquer alors qu'il est facile de le dénoncer en faisant preuve de démagogie.

Cette démagogie, nous la retrouvons partout, notamment dans une affirmation qui circule volontiers, selon laquelle « *la nature est à tout le monde* ». Eh bien non, la nature n'appartient pas à tout le monde, et je citerai volontiers notre Président Willy Schraen : « *quand tu n'es pas chez toi, tu es forcément chez quelqu'un d'autre* ». Certains chemins sont publics mais 75 % des bois et forêts sont des propriétés privées, réparties entre 3,3 millions de citoyens. De quel droit pourrait-on leur interdire d'exercer chez eux leur loisir comme ils l'entendent, par exemple en décrétant qu'on ne chasse plus le dimanche ? Ce serait une atteinte à un droit fondamental de la République, celui de la propriété. Cela signifierait la fin de la chasse populaire car seuls les retraités et les Français aisés seraient en mesure de pouvoir chasser en semaine. Pire encore, cela empêcherait la transmission de notre passion à nos enfants, signifiant à court terme la fin de la chasse. Les écolos s'y emploient avec acharnement et pas plus tard que cette semaine, alors que notre pays est secoué par une crise sociale majeure, un projet de loi dont le seul objet était d'interdire la chasse le dimanche a fait l'objet d'un débat long et houleux en commission à l'Assemblée Nationale. La raison l'a emporté et le projet a été retoqué mais ces attaques reviennent sans cesse et je compte sur nos députés pour être toujours présents pour nous défendre.

Pour appuyer cette revendication du ou des jours de non-chasse, les opposants à la chasse nous diabolisent, dressant un tableau apocalyptique d'une activité dangereuse. Il faut faire croire au bon peuple « *qu'on ne peut plus se promener en sécurité* ». Il est vrai que le moindre accident fait l'objet d'une surmédiation, tourne en boucle dans les infos, comme si la chasse était une cause majeure d'insécurité. Là encore rien de plus faux ! D'après le rapport de Santé Publique France, la chasse ne représente que 4 % des accidents mortels des activités de plein air et ce, loin derrière les sports aquatiques, de montage et mécaniques. De plus, considérant qu'un mort est évidemment un mort de trop, le monde de la chasse a fait de la sécurité une priorité nationale depuis des années et obtient de très bons résultats avec une baisse en 20 ans de plus de 74 % des accidents mortels, qui dit mieux ?

Responsables de chasse, chefs de ligne, et chasseurs, je vous invite à vous inscrire à nos stages sur la sécurité (responsables de chasse et formation décennale). Le programme se trouve dans votre pochette.

Permettez-moi maintenant de m'attarder sur les points qui me paraissent essentiels pour notre avenir, en commençant par le gibier.

Vous qui êtes pour la plupart responsables de territoires, vous avez noté que les effets du réchauffement climatique se font désormais sentir de manière concrète. Les chasseurs de gibier d'eau l'ont vécu l'été dernier avec la sécheresse, nombre de mares de hutte étant à sec, empêchant toute chasse jusque parfois fin septembre pour les plus mal lotis. Je crains fort que cette situation se représente régulièrement à l'avenir.

La faune et la flore ont souffert. Comme d'habitude, les chasseurs furent les seuls sur le terrain, cette fois pour remplir d'eau les abreuvoirs. En forêt, les arbres souffrent aussi : chênes et hêtres dépérissent, sans parler des frênes qui disparaissent, victimes de la chalarose.

Ces phénomènes qui prennent de l'ampleur modifient peu à peu notre environnement, et influent sur les différentes espèces animales. La prise en compte du changement climatique est indispensable pour gérer efficacement la faune sauvage, notamment dans nos aménagements ! La gestion de l'eau va devenir un enjeu majeur, et l'actualité nous a récemment montré à quel point elle peut créer des conflits. J'en profite pour réaffirmer le soutien des chasseurs à nos amis agriculteurs et forestiers, dans le respect des lois de la nature bien entendu.

Si la saison fut plutôt morose pour le petit gibier, le tableau sanglier a atteint des sommets. Nous sommes en effet à un prélèvement de 4 500 animaux, voire un peu plus. C'est le signe qu'il y a beaucoup de sangliers, certes – beaucoup trop – mais aussi que les chasseurs ont pris pleinement conscience de la nécessité de réduire les populations, et font tout pour cela. Y compris en mars, qui a vu cette année des battues fructueuses même si en fin de saison, beaucoup de chasseurs aimeraient passer à autre chose. Pour garder son âme, la chasse doit rester un plaisir, pas devenir une corvée.

Les prix des denrées agricoles ont explosé suite au conflit en Ukraine, et par conséquent les indemnités des dégâts de gibier également. Au niveau de la Somme, nous nous en sortons relativement bien, car les surfaces détruites ont diminué, mais cela n'a pas empêché l'addition d'augmenter, les matières premières étant plus chères.

Nous sommes donc contraints d'augmenter le prix des bracelets, comme vous l'avez constaté tout à l'heure. À prendre en compte également la très forte augmentation du coût de l'énergie. Pour exemple, la facture d'électricité de la Fédération, pour deux mois, est passée de 11.000 € à 23.000 €. Sans oublier le prix pharamineux du carburant... Pas de doute, l'Ukraine a bon dos. Tout ceci nous contraint à augmenter les recettes fédérales, à notre grand regret.

Au niveau national, un accord signé entre la FNC, le monde agricole et le gouvernement. Nous avons obtenu une aide conséquente de l'État, de 80 millions d'euros sur 3 ans. Ce n'est pas rien ! En retour, les chasseurs se sont engagés à réduire les surfaces détruites. Cet accord va donner lieu à un plan en cours d'élaboration. Nous devrions obtenir enfin une légalisation de l'agrainage dissuasif au niveau national, ce qui nous permettra de ne plus subir les interdictions énoncées dans certains départements ou par certains organismes, l'ONF pour ne pas le citer. Ce que nous attendons de ce plan, c'est aussi et surtout la refonte de la loi sur l'indemnisation des dégâts de grand gibier : il n'est plus supportable que les chasseurs soient les seuls payeurs ! D'autant plus que de nombreux territoires ne sont plus chassés ou trop peu. Que ceux qui ne veulent pas de chasse chez eux ou qui ne chassent pas assez payent les dégâts autour de leurs propriétés : ce n'est pas à la communauté des chasseurs de le faire pour eux.

Nous attendons avec impatience cette évolution réglementaire.

2022 a aussi été l'année de la grippe aviaire. Présente en France par épisodes, depuis 2006, elle a pris au cours de l'année écoulée des proportions considérables : 50 millions de volailles abattues en Europe, dont 16 millions en France. Et tout au long de l'été, des milliers de goélands et autres oiseaux morts sur nos plages, ou dans des parcs ornithologiques. Ces mortalités soulèvent de nouveau le problème de la gestion – inexistante – des espèces protégées, auteurs de nombreuses nuisances, et à présent vecteurs de maladies. Grâce au travail permanent entre nos services et ceux de l'administration, nous avons trouvé à chaque occasion les meilleurs compromis pour permettre aux chasseurs samariens de pratiquer leur passion en toute sécurité et en jouant leur rôle de sentinelles sanitaires. Je remercie évidemment les services de l'État mais je suis bien conscient que cette situation est fragile, et intenable à moyen terme. C'est pourquoi nous saluons la voie dans laquelle notre gouvernement s'est enfin engagé, qui est celle de la vaccination, actuellement à l'essai. Timidement sans doute mais vu les sommes en jeu ça risque d'aller vite. Finalement, l'explosion du virus en 2022 aura poussé les États à changer de politique, celle de l'abattage systématique des volailles dans les élevages touchés s'avérant inefficace et ruineuse.

Je vous parlais plus haut de nos relations avec les différents corps de l'État, et je me réjouis de leur excellence. Avec la Préfecture, la DDTM, la DDPP, l'OFB, la Gendarmerie, la Police nationale, la Justice, nous sommes en relation régulièrement et ceci nous permet de régler beaucoup de problèmes avant qu'ils ne nous empoisonnent la vie, autant les uns que les autres. J'entretiens pour ma part de bonnes relations avec les politiques, mon seul critère étant bien entendu leur soutien à la chasse samarienne.

Au-delà du département, certains s'étonnent parfois – gentiment – que la chasse en Somme bénéficie d'un « traitement de faveur » sur des dossiers chauds par ailleurs. Non, nous ne bénéficions pas d'un traitement de faveur et encore moins de passe-droits mais juste du résultat de cette concertation permanente avec les services de l'État. J'en remercie vivement tous nos interlocuteurs au premier rang desquels Monsieur le Préfet, et félicite mes services pour ce travail bien mené. Oh, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous trouvons dans la plupart des cas la meilleure solution pour chaque partie.

Ce fut vrai pour la grippe aviaire mais aussi pour divers sujets. Je citerai par exemple :

- l'organisation de la manifestation à Amiens en 2021, de notre messe de Saint-Hubert en novembre dernier, de la distribution de venaison aux restos du cœur ;
- la lutte contre le braconnage ;
- la sensibilisation des chasseurs à la sécurité ;
- le dépôt du dossier des ESOD – Espèces Susceptible d'Occasionner des Dégâts – du groupe 2, s'agissant des corvidés, du renard et de la fouine (grâce à l'envoi de vos attestations, une fois de plus le dossier de la Somme était complet ; nous vous invitons dès maintenant à nous fournir des attestations de dégâts) ;
- l'établissement de notre prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en 2024 ;
- le renouvellement de notre agrément par l'Éducation Nationale ;
- l'aide aux chasseurs pour s'inscrire sur le Service Informatique des armes ;
- l'organisation de Hauts-de-France propres dans la Somme ;
- le renouvellement des baux sur le DPM ;
- L'agrément de notre Centre de traitement de la venaison.

J'insisterai juste sur ces trois derniers sujets.

L'opération Hauts-de-France propres fut cette année encore une grande réussite. Chez nous, au cours de ce week-end de mars, 10 000 personnes ont ramassé des centaines de m³ de détritus qui enlaidissent nos campagnes, à partir de 350 points de collecte. Une nouvelle fois, nous avons démontré que les chasseurs et pêcheurs ne sont pas des « diseux » mais des « faiseurs » ! Ah les écolos de salon, qui pérorent dans les réunions, qui donnent des leçons à tour de bras, on ne les voit jamais quand il faut retrousser les manches, agir concrètement pour l'environnement. Merci à tous ceux qui se sont investis dans cette opération citoyenne.

Une grande nouvelle récemment annoncée par Willy Schraen : Hauts-de-France propres en 2024 deviendra « France Propre » ! En effet, l'ensemble des Fédérations départementales et régionales de France se joindront à nous. Souvenez-vous que la première édition, en 2012, s'appelait « Som'propre » : cette action citoyenne d'envergure est née dans la Somme, et nous pouvons être fiers d'en avoir été à l'initiative.

Je suis aussi particulièrement fier de notre centre de traitement de la venaison, opérationnel après plusieurs années de réflexion et de préparation. J'ai reçu récemment des collègues présidents de départements bien plus riches que le nôtre en grand gibier : ils ont été impressionnés par notre réalisation qui permet de former les chasseurs à la préparation et au traitement de la venaison – dossier essentiel pour l'avenir de la chasse – et de préparer dans des conditions optimums nos opérations « Les chasseurs ont du cœur en Somme ». L'édition 2022 a connu un vif succès : 1500 repas distribués aux restos du cœur et une centaine de parts de pâté à l'Association des étudiants amiénois. Le tout à base de gibier généreusement offert par des amis chasseurs. C'est ainsi que la chasse retrouvera sa meilleure image auprès du grand public : une chasse de partage, de convivialité, de solidarité. Je rappelle que tout le travail, de la découpe à la mise sous vide, est réalisé par des administrateurs, des salariés et des bouchers bénévoles. Merci à tous !

Nous sommes plongés dans le renouvellement des baux sur le DPM. En adjugeant la chasse sur le Domaine Public Maritime à des associations de sauvaginaires, sous l'égide de l'ANCGE, il y a bientôt 50 ans, l'État a joué la bonne carte : la chasse maritime s'est organisée et moralisée.

Au fil des ans, ce tableau idyllique s'est trouvé obscurci par des personnes pas vraiment favorables à la chasse, usant de leur pouvoir de nuisance. S'y ajoutent de nouveaux organismes du millefeuille administratif, apparus plus récemment, où nous ne comptons pas que des amis.

Le millésime 2023 s'avérait ardu. Nos instances associatives et fédérales de la chasse ont suivi ce dossier de très, très près, participant à toutes les réunions nécessaires voire en les provoquant. Après des débuts difficiles, tout semble rentré dans l'ordre, encore une fois grâce à notre bon relationnel. Évidemment nous restons vigilants mais je suis confiant.

C'est tellement plus facile de se comprendre quand on s'explique, quand on s'écoute... Je ne comprends pas qu'une moitié du monde se dresse toujours contre l'autre. Sans doute est-ce pour des intérêts personnels, mais aussi pour servir des idéologies, des croyances, des convictions. Et cela dévie sur le fanatisme, la persécution.

Gardons-nous de ces travers destructeurs. Comme l'a souligné notre ami Willy Schraen lors de l'A G de la FNC, le « vivre ensemble » est une valeur en perdition. Élevons-nous contre cette intolérance qui gangrène la société. La nature n'appartient pas à tout le monde mais elle se partage entre gens de bonne volonté. Tous ensemble, nous parviendrons à maintenir une qualité de vie dans le monde rural dont la chasse est un élément essentiel.

Je remercie mes amis administrateurs bénévoles, ainsi que l'ensemble des salariés pour le travail réalisé.

Et je vous remercie tous de votre présence, de votre écoute, et vous souhaite toujours de belles émotions à la chasse pour la saison à venir, et les suivantes.

Vive la chasse !
Vive la ruralité !

Le président remercie les membres de l'assemblée pour l'attention portée à son rapport moral.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 8 – « rapport moral du président »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

Le président invite désormais les membres de l'assemblée à prendre connaissance d'un film intitulé les « zones humides ». A l'issue de la cette projection, les membres seront confortés dans le fait que les chasseurs sont les garants de la biodiversité. Un chiffre à retenir : 100 000 ha de zones humides entretenues bénévolement par les chasseurs en Hauts-de-France. Le président de conclure que les chasseurs sont les premiers écologistes de France.

Place désormais au film sur les zones humides

A la fin du film, le président remercie l'assemblée.

Il annonce que la matinée va se poursuivre avec le vote des recettes pour la campagne 2023/2024.

Les propositions s'affichent. Elles se trouvent également dans le livret.

LES VOTES DES RECETTES

RESOLUTION 9

LA COTISATION FEDERALE DEPARTEMENTALE

Pour la campagne 2022/2023, et pour mémoire, le prix de la cotisation fédérale 80 était de 90,00 €.

Pour la saison 2023/2024, le Conseil d'administration a intégré la prévision d'inflation 2023 et propose d'augmenter la cotisation fédérale départementale de 5 € -

Soit une proposition pour la cotisation fédérale départementale – campagne 2023/2024 à 95 €

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 9 – « la cotisation fédérale départementale »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

RESOLUTION 10

LES FRAIS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU GUICHET UNIQUE » (frais de dossier)

Pour la saison 2023/2024, le Conseil d'administration propose de maintenir les frais de participation au fonctionnement du guichet unique à 2,00 €

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 10 – « les frais de participation au fonctionnement du guichet unique »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

Le président remercie les membres de l'assemblée. Il précise également :

Pour l'ASSURANCE

Concernant le contrat « Responsabilité Civile Chasse Obligatoire », pour la campagne 2023/2024, l'assureur de la FDC 80 (cabinet AXA HERBET & MOREAU à Amiens) propose de maintenir le prix de 20€ (prix minimum national). L'assurance pour les nouveaux permis sera de moitié.

Pour LA REVUE FEDERALE « Picardie Chasse et Pêche »

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir le prix de votre revue fédérale à 7 €.

Concernant les prix des permis pour la campagne 2023/2024, les détails se trouveront dans le livret. La décomposition s'affiche également à l'écran.

***Attention : les montants des redevances cynégétiques qui sont reversées à l'Etat, pour financer l'Office Français pour la Biodiversité ne sont pas encore fixés par le Ministère. La Fédération n'est donc pas en mesure de les communiquer. Les montants indiqués dans sont ceux de la campagne 2022/2023.**

LE PRIX DU PERMIS DEPARTEMENTAL TOUS GIBIERS

	Campagne 2023/2024	Prix 2022/2023
Cotisation fédérale départementale	95,00 €	90,00 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier	2,00 €	2,00 €
TOTAL	106,00€	101,00 €
Redevance cynégétique	45,90 € *	45,90 €
TOTAL	151,90 €	146,90 €
Assurance	20,00 €	20,00 €
Revue cynégétique	7,00 €	7,00 €
TOTAL	178,90€	173,90 €

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Somme a décidé de poursuivre son geste financier en faveur des « jeunes » chasseurs : une réduction de 20 % sera effectuée sur la vignette fédérale pour tout chasseur jusqu'au 20^{ème} anniversaire :

LE PRIX DU PERMIS DEPARTEMENTAL POUR LES MOINS DE 20 ANS

	Campagne 2023/2024
Cotisation fédérale départementale	76,00 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €
Frais de dossier	2,00 €
TOTAL	87,00€(106,00 € pour le permis sans réduction)
Redevance cynégétique	45,90 € *
TOTAL	132,90 €
Assurance	20,00 €
Abonnement revue fédérale	7,00 €
TOTAL	159,90 € (178,90 € pour le permis sans réduction)

LE PRIX DU PERMIS NATIONAL

Pour la campagne 2023/2024, le prix du permis national (qui permet de chasser tous les gibiers sur TOUT le territoire national) a été fixé en assemblée générale de la FNC.

Il s'établit à :

	Campagne 2023/2024	Prix 2022/2023
Vignette fédérale nationale	100,58 €	96,43 €
Part forfaitaire FNC	54,53 €	52,28 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier	5,00 €	5,00 €
TOTAL	169,11 €	162,71 €
Redevance cynégétique	45,90 € *	45,90 €
TOTAL	215,01 €	208,61 €
Assurance	20,00 €	20,00 €
Revue cynégétique	7,00 €	7,00 €
TOTAL	242,01 €	235,61 €

Enfin, le permis « nouveaux chasseurs » reste à 81,95 € - en attente du prix de la redevance.

Les permis temporaires 3 et 9 jours, même s'ils ne sont plus intéressants financièrement, restent en vigueur.

RESOLUTION 11

LE CONTRAT DE GARDERIE ET LE CONTRAT HUTTES

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration fédéral a intégré la prévision d'inflation 2023 et propose d'augmenter le prix de la COTISATION CONTRACTUELLE de 5 €

Proposition COTISATION CONTRACTUELLE : 55 €

Prix à l'hectare : 0,25 €/ha plaine, 0,40 €/ha divers

Et 0,60 €/ha bois, étangs et marais

Base surface contrat :

3 ha de bois d'un seul tenant, 20 ha de plaine d'un seul tenant

LE CONTRAT DE GARDERIE « HUTTES »

Proposition COTISATION CONTRACTUELLE : 55 €

Pas de prix à l'hectare

Base surface contrat :

Contrat éligible si la superficie est inférieure à 5 ha

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 11 – « le contrat de garderie et le contrat huttes »

Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

LE PRIX DE LA COTISATION OBLIGATOIRE

RESOLUTION 12

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration fédéral a intégré la prévision d'inflation 2023 et propose d'augmenter le prix de la cotisation obligatoire de 5 € -

Soit une proposition pour la cotisation obligatoire pour la campagne 2023/2024 à 75 €

Elle sera remboursée de moitié, soit 37,50 € si attribution petit gibier toutes espèces confondues **inférieure ou égale à 3 bagues SANS attribution grand gibier et/ou souscription au contrat de garderie.**

Pour rappel, cette cotisation obligatoire est réclamée dans le cadre soit du contrat garderie volontaire ou de l'adhésion obligatoire pour les attributaires de PLANS DE CHASSE et/ou de PLANS DE GESTION

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 12 – « la cotisation obligatoire »

Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

Le grenier à blé de l'Europe a été attaqué par la Russie et un embargo sur les exportations de céréales ukrainiennes a entraîné une flambée des cours des matières premières agricoles. Le blé, par exemple, qui avait déjà augmenté de 26 % en 2020 et 2021 a encore pris 52 % en 2022.

La facture des dégâts de grand gibier a suivi la même courbe et a donc contraint la commission grand gibier à ajuster les prix de la **contribution territoriale** et des **bracelets** pour essayer de rétablir l'équilibre de ses finances.

Aussi, pour la

RESOLUTION 13

LE PRIX DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE

La contribution territoriale remplace le Timbre Grand Gibier depuis 2019-2020. Elle se répartit entre :

1- Le **FORFAIT** :

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration propose d'augmenter le FORFAIT de 10 € (**1 forfait par détenteur et par an**) : proposition prix du FORFAIT - campagne 2023/2024 : 60 €

2- La **CONTRIBUTION HECTARE** :

Pour la campagne 2023/2024, elle sera adaptée selon la répartition des dégâts par unité de gestion.

La carte s'affiche

CONTRIBUTION HECTARE					
UG	22/23	Plaine		Bois & autres	
		22/23	Propositions 23/24	22/23	Propositions 23/24
1	0,25	0,30 (+0,05)	3,00	3,20 (+0,20)	
2	0,15	0,15 (=)	2,50	2,50 (=)	
3	0,30	0,30 (=)	2,70	2,70 (=)	
4	0,10	0,15 (+0,05)	1,30	2,00 (+0,70)	
5	0,10	0,15 (+0,05)	1,10	1,40 (+0,30)	
6	0,20	0,20 (=)	1,70	2,50 (+0,70)	
7	0,25	0,25 (=)	3,20	4,00 (+0,80)	
8	0,10	0,15 (+0,05)	1,80	2,00 (+0,20)	
9	0,10	0,10 (=)	0,30	0,40 (+0,10)	
10	0,10	0,10 (=)	0,80	1,00 (+0,20)	

Rappel des cas particuliers :

- Territoires avec attribution de **1 chevreuil** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
→ **PAS DE FORFAIT et PAS DE CONTRIBUTION HECTARE**
- Territoires avec attribution de **1 sanglier** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
→ **PAS DE FORFAIT mais UNIQUEMENT LA CONTRIBUTION HECTARE**

Valable uniquement pour les territoires avec 1 seule attribution - Si 1 chevreuil + 1 sanglier attribués sur le même territoire → forfait + contribution ha dus. Attention : si réattribution grand gibier en cours de campagne, le paiement du forfait et de la contribution ha seront dus.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 13 – « la contribution territoriale »
Vote validé et accepté par les participants à l'assemblée générale. A noter 2 abstentions.

LE PRIX DES BRACELETS

RESOLUTION 14

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration propose les prix suivants :

BRACELET	PROPOSITION 2023/2024	PRIX 2022/2023
SANGLIER	50,00 €	40,00 €
CHEVREUIL	35,00 €	30,00 €
CERF	150,00 €	150,00 €
MOUFLON		
Jeune femelle	30,00 €	30,00 €
Mâle	100,00 €	70,00 €
Indéterminé :	15,00 €	15,00 €
○ pour une zone de plaine du Marquenterre bien définie, à savoir les communes de FORT-MAHON, LE CROTOY, QUEND, RUE et SAINT QUENTIN EN TOURMONT		
DAIM	50,00 €	50,00 €

IMPORTANT – Le Conseil d'administration propose la nouvelle disposition suivante :
Du **jeudi 01 juin au samedi 16 septembre 2023 inclus (veille de l'ouverture générale)** : pour **toutes les communes du département et en tout lieu** :
remplacement gratuit du bracelet – sachant que le nombre de bracelets remplacés gratuitement ne peut excéder l'attribution initiale

Conditions :

- sur demande du chasseur ;
- avoir préalablement déposé les cartons de prélèvement.

Par ailleurs, le Conseil d'administration maintient la disposition suivante : pour la campagne de chasse en cours, le nombre de bracelets attribués ne pourra pas excéder le double de l'attribution initiale (sous réserve de situations particulières) – Exemple : si 2 bracelets attribués – 4 bracelets maximum dans l'année.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 14 – « les prix des bracelets »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE – SAISON 2023/2024

RESOLUTION 15

Comme de coutume, le président laisse la parole à Jean Pilniak pour présenter les dates de chasse soumises au vote. Le président rappelle que les résultats de ces votes ne sont que des propositions qui sont transmises au préfet.



Heures légales :

Du D 17/09/2023 au D 15/10/2023 de 9H à 18H

Du L 16/10/2023 au Me 31/01/2024 de 9H à 17H

Petit changement cette année : du J 01/02/2024 au D 31/03/2024 de 9H à 18H

Perdrix grise :

D 17/09/2023 au **D 10/12/2023** : chasse 6 jours maximum

Faisan commun

D 17/09/2023 au S 02/12/2023 pour plaine et landes

Me 01/11/2023 au D 14/01/2024 pour le bois, miscanthus et marais : 2 jours par semaine maximum.

Pas de changement : toujours 3 niveaux de gestion. Pour le niveau 3 : tir de la poule autorisé :

- Plaine et landes : **1 jour** dans la période du **D 08/10 au S 11/11/23**
- Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : **1 jour** dans la période du D 12/11 au S 09/12/23

Lièvre

D 17/09/2023 au S 21/10/2023 pour la plaine et landes

Me 01/11/2023 au D 10/12/2023 pour le bois, marais et miscanthus

- Dans les Unités de Gestion **1 - 2 - 3 - 4 - 5** : la chasse du lièvre est autorisée : **3 jours maximum en plaine et 2 jours maximum au bois, miscanthus et marais**, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse **fourni par la FDC80**
- Dans les Unités de Gestion **6 - 7 - 8 - 9 - 10** : la chasse du lièvre est autorisée : **5 jours maximum en plaine et 3 jours maximum au bois, miscanthus et marais**, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse **fourni par la FDC80**.

Faisan vénéré : D 17/09/2023 au J 29/02/2024 / Perdrix Rouge : D 17/09/2023 au J 29/02/2024

Lapin de garenne : D 17/09/2023 au J 29/02/2024 / Caille des blés : S 26/08/2023 au J 29/02/2024

Bécasse des bois : D 17/09/2023 au Ma 20/02/2024 / Grives : D 17/09/2023 au S 10/02/2024

Pigeon Ramier : D 17/09/2023 au Ma 20/02/2024 /

Pour le grand gibier, pas de changement pour les dates de chasse -

Chevreuril :

J 01/06/2023 au J 29/02/2024

Sanglier :

J 01/06/2023 au D 31/03/2024

Petit changement pour cette année : pour les postes fixes en plaine déclarés auprès de votre Fédération, l'utilisation de ces dispositifs sera possible dès le mercredi 01 novembre 2023 (au lieu du 01 décembre).

OUVERTURE GENERALE : DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 - FERMETURE GENERALE : JEUDI 29 FEVRIER 2024

Heures de chasse :	Du D 17/09/2023 au D 15/10/2023 :	de 09 h 00 à 18 h 00
	Du L 16/10/2023 au Me 31/01/2024 :	de 09 h 00 à 17 h 00
	Nouveau : Du J 01/02/2024 au D 31/03/2024 :	de 09 h 00 à 18 h 00

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
PERDRIX GRISE	D 17/09/2023	D 10/12/2023	Perdrix F3 --> mise en place d'un plan de gestion avec dispositifs de marquage - (20 % du nombre d'oiseaux lâchés). Chasse autorisée 6 jours maximum dans la saison.
FAISAN COMMUN	Plaine et landes D 17/09/2023	Plaine et landes S 02/12/2023	Niveau 1 : dispositifs de marquage coqs/poules (plan de gestion) Niveau 2 : non tir de la poule Niveau 3 : tir de la poule autorisé :
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée Me 01/11/2023	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 14/01/2024	→Plaine et landes : 1 jour dans la période du D 08/10 au S 11/11/23 →Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : 1 jour dans la période du D 12/11 au S 09/12/23
<p>PERDRIX GRISE - FAISAN COMMUN : chasse 2 jours/semaine maximum, le dimanche et le mercredi :</p> <p>→ le dimanche est immuable - Il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine</p> <p>→ à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80</p> <p>Le calendrier des jours de chasse est délivré uniquement aux attributaires de plan de gestion. Si le territoire ne bénéficie pas de calendrier des jours de chasse : chasse uniquement le dimanche pour le tir de la perdrix autorisé hors plan de gestion et non tir de la poule du faisan commun.</p>			
LIEVRE	Plaine et landes D 17/09/2023	Plaine et landes S 21/10/2023	→ Dans les Unités de Gestion 1 - 2 - 3 - 4 - 5 : la chasse du lièvre est autorisée : 3 jours maximum en plaine et 2 jours maximum au bois , dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80.
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée Me 01/11/2023	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 10/12/2023	→ Dans les Unités de Gestion 6 - 7 - 8 - 9 - 10 : la chasse du lièvre est autorisée : 5 jours maximum en plaine et 3 jours maximum au bois , dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80.
<p>En complément des dispositions particulières énoncées ci-dessus-</p> <p>LIEVRE : chasse possible le dimanche et le mercredi :</p> <p>→ le dimanche est immuable - Il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine</p> <p>→ à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80</p>			
LIEVRE - CHASSE A L'ARC	D 17/09/2023	D 24/12/2023	Les jours de chasse spécifiques à l'arc ne sont pas à comptabiliser dans le calendrier de déclaration des jours de chasse.
FAISAN VENERE/ PERDRIX ROUGE	D 17/09/2023	J 29/02/2024	Chasse tous les jours.
LAPIN DE GARENNE	D 17/09/2023	J 29/02/2024	Du Ma 15/08/23 au S 16/09/23 et du V 01/03/24 au D 31/03/24 : destruction possible sans formalités.
CHEVREUIL - DAIM	J 01/06/2023	S 16/09/2023	Du J 01/06 au S 16/09/23, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à l'approche et à l'affût exclusivement à balle ou à l'arc par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
	D 17/09/2023	J 29/02/2024	A partir de l'ouverture générale, le chevreuil est tiré à balle ou à plombs avec du plomb d'un diamètre d'au moins 3,25 mm (soit au plus du plomb n°4 dans la série de Paris) et à courte distance, ou à l'arc. Pour le daim, le tir à balle ou à l'arc est obligatoire.
	S 01/06/2024	OUVERTURE GENERALE 2024	Ouverture tir d'été du chevreuil pour la saison 2024/2025
MOUFLON / CERF	V 01/09/2023	J 29/02/2024	Pour le cerf et le mouflon, le tir à balle ou à l'arc est obligatoire.

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
SANGLIER TIR A BALLE OBLIGATOIRE OU A L'ARC	J 01/06/2023	L 14/08/2023	Du J 01/06 au L 14/08/23, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'à l'affût ou à l'approche par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle. Durant cette période, la chasse du sanglier peut être également pratiquée en battue sur autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse dans les secteurs sensibles aux dégâts.
	Ma 15/08/2023	S 16/09/2023	Du Ma 15/08 au S 16/09/23, les battues sont organisées en plaine uniquement. Affût et approche en tous lieux .
	Plaine : D 17/09/2023	Plaine : D 31/03/2024	En plaine. Chasse libre les dimanches et jours fériés. Pour les autres jours, à l'exception de ceux pratiquant avant 09h00 et après 18h00, la chasse doit se pratiquer uniquement en battue de 09h00 à 18h00 du D 17/09 au D15/10/23 et de 09h00 à 17h00 du L 16/10 au Me 31/01/24 puis de 09h00 à 18h00 du J 01/02 au D 31/03/24. La battue doit être composée de postés et de rabatteurs ayant au préalable validé les consignes de sécurité et de gestion. Ces battues se pratiquent uniquement dans des couverts susceptibles d'accueillir des sangliers (hauteur : 50 cm). Dès 10 bracelets attribués : 1 chasse par mois minimum à partir du 01/11
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 17/09/2023	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 31/03/2024	Chasse libre. Tous modes autorisés. Dès 10 bracelets attribués : 1 chasse par mois minimum à partir du 01/11
	Plaine du Marquenterre : D 17/09/2023	Plaine du Marquenterre : D 31/03/2024	Pour la plaine, et dans le cadre du plan de chasse, tout mode de chasse autorisé pour les communes du Crotoy, Favières, Fort-Mahon plage, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Quend, Rue, Saint Quentin en Tourmont, Villers-sur-Authie (petite région agricole du Marquenterre).
	Plaine : Me 01/11/2023	Plaine : D 31/03/2024	La chasse du sanglier peut également se pratiquer en plaine à postes fixes à raison d'un poste par tranche de 80 ha, au minimum à 300 m des lisières de bois et avec minimum 300 m entre chaque poste. Le nombre maximum de postes par territoire de chasse est de 8. Il est convenu un chasseur par poste. Ces dispositifs devront être matérialisés d'une plate-forme de tir (type chaises hautes, miradors, etc...) et déclarés sur carte IGN auprès de la fédération des chasseurs de la Somme.
	S 01/06/2024	OUVERTURE GENERALE 2024	Ouverture tir d'été du sanglier pour la saison 2024/2025.
RENARD - CORBEAU FREUX - CORNEILLE NOIRE - PIE BAVARDE - GEAI DES CHENES - ETOURNEAU SANSONNET	D 17/09/2023	J 29/02/2024	Renard : à partir du 1er juin lors des tirs d'été du grand gibier et du 1er août pour ceux qui pratiquent les battues au sanglier, 1er mars au 31 mars dans le cadre de la chasse du sanglier.
GIBIER D'EAU			Arrêté ministériel.
CAILLE DES BLES	S 26/08/2023	J 29/02/2024	Arrêté ministériel.
BECASSE DES BOIS	D 17/09/2023	Ma 20/02/2024	Arrêté ministériel.
GRIVES	D 17/09/2023	S 10/02/2024	Arrêté ministériel.
PIGEON RAMIER	D 17/09/2023	Ma 20/02/2024	Arrêté ministériel.

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
VENERIE SOUS TERRE BLAIREAU	D 17/09/2023	L 15/01/2024	Réouverture le S 01/06/24 jusqu'à l'ouverture générale.
CHASSE A COURRE A COR ET A CRI	D 17/09/2023	D 31/03/2024	
VENERIE SOUS TERRE RENARD	D 17/09/2023	J 29/02/2024	
CHASSE AU VOL	D 17/09/2023	J 29/02/2024	

CHASSES PROFESSIONNELLES			
GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
FAISAN COMMUN	Plaine et bois sans distinction : D 17/09/2023	Plaine et bois sans distinction : D 11/02/2024	Pour les chasses professionnelles déclarées. Possibilité de tirer cocqs et poules. Chasse possible chaque jour en tous lieux.
PERDRIX GRISE	D 17/09/2023	D 17/12/2023	Pour les chasses professionnelles déclarées. Chasse possible chaque jour.

INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER DES JOURS DE CHASSE

Le carnet comprendra une partie "plaine et landes" et une partie "bois, miscanthus et marais à dominance boisée".

Aucune déclaration n'est possible pour le lièvre, la perdrix grise et le faisan commun, dès lors que le territoire de plaine est inférieur à 10 ha d'un seul tenant, 20 ha morcelés et 3 ha pour le territoire de bois.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 15 – « propositions dates d'ouverture et de fermeture de la chasse »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

VOTES DIVERS ET QUESTIONS DE LA SALLE

L'article 11 des statuts prévoit :

Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'assemblée générale.

Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale.

Il y est répondu durant l'assemblée générale. La question est soumise au vote de l'assemblée générale sur décision du conseil d'administration.

Le président informe les membres de l'assemblée de l'absence de questions.

Le président remercie les membres de l'assemblée. Il accueille deux « siffleurs », en l'occurrence Alexandre BUCHON et Thomas COUILLET.

Il demande à l'assemblée de les écouter.

A l'issue de la prestation, le président demande à Alexandre BUCHON et Thomas COUILLET de rester sur l'estrade.

DISTINCTIONS et RECOMPENSES – Avec les sonneurs

Le président annonce : « *C'est pour moi, un réel plaisir que de remettre, chaque année, officiellement et solennellement une récompense à ceux qui ont œuvré toute leur vie pour cette passion qui nous est chère « la chasse ».*

C'est ainsi qu'il appelle à le rejoindre sur l'estrade :

MEDAILLE DE BRONZE

BUCHON ALEXANDRE et COUILLET THOMAS

Alexandre tu es né le 14 janvier 1974. Tu habites à VISMES AU VAL.

Thomas, tu es né le 12 mars 1986. Tu habites à FRANLEU.

Comme nous venons de l'entendre, vous êtes des passionnés et j'ai souhaité avec les membres de mon Conseil, vous remettre à tous les deux une médaille de bronze.

Continuez à siffler pour ravir les assemblées.

Vous chassez également depuis de nombreuses années et je n'ai qu'un seul mot : continuez ainsi.

Merci à vous deux pour ce que vous faites.

BARON SYLVIANE (absente le jour de l'assemblée générale)

Ma chère Sylviane, c'est avec grand plaisir que je te remets cette médaille de bronze.

Tu es toujours présente avec ta bonne humeur pour donner un sacré coup de main dans la logistique à la FDC80.

HEDIN CHRISTIAN

Demandée par Jean PILNIAK

Vous êtes né le 04 novembre 1937. Vous habitez à NIBAS.

J'ai lu, il y a peu de temps, un article sur le livre « le miraculé » que vous avez écrit et qui vient d'être publié.

Je sais que vous avez eu la gentillesse de nous adresser un exemplaire à la Fédération.

Votre parcours de vie a été échelonné d'épreuves. Comme vous le dites vous-même, vous êtes né sous une mauvaise étoile, mais aussi sous une bonne. Sinon vous n'auriez pas pu survivre à tout ça !!

Vous êtes un chasseur de longue date. Toujours autant passionné et c'est avec grand plaisir que je vous remets cette médaille de bronze.

MEDAILLE D'ARGENT

MARQUANT STEPHANE

Stéphane, tu es né le 26 mai 1972.

Tu habites à EPENANCOURT.

Nous te connaissons bien car depuis 2016 tu accompagnes nos formateurs pour passer le permis de chasser. En effet tu es inspecteur du permis de chasser et formateur auprès de l'OFB.

Tu es toujours disponible pour accompagner aussi bien les membres de la FDC80 que les jeunes chasseurs.

Tu es également un passionné de chasse. Tu chasses aussi bien le petit, que le grand que le gibier d'eau.

Et aujourd'hui nous avons voulu te remercier pour l'attention que tu portes à la FDC80. Ton aide pour la mise en place du nouveau logiciel du permis de chasser a été précieuse. Merci Stéphane.

DELATTRE DENIS

Denis, tu es né le 23 janvier 1961.

Tu habites à BLANGY SOUS POIX

Je suis très fier de travailler avec toi depuis toutes ces années.

Nous ne sommes pas toujours en accord mais dans l'ensemble nous trouvons toujours un terrain d'entente dans le dialogue.

Il est indispensable que le monde agricole et le monde cynégétique, qui représentent la ruralité et passablement chahutés ces derniers temps restent unis dans la concertation.

Pour symboliser cette union, je te remets avec grand plaisir, cette médaille d'argent.

GOSSET MARC

Demandée par Antoine THIRION – président de la sté de chasse de Gauville

Vous êtes né le 04 avril 1957. Vous habitez à GAUVILLE.

Vous êtes garde/piégeur de la société de chasse de Gauville.

Vous piégez depuis 2007 sur la commune de Gauville et vous êtes passionné par la chasse depuis toujours.

Le piégeage est une de vos priorités ainsi vous y consacrez énormément de votre temps.

A votre actif à ce jour : **209 renards depuis 2018.**

Je vous remets cette médaille avec plaisir.

MICHILSEN JEAN-PAUL

Demandée par Serge POURCHEZ

Jean-Paul, tu es né le 23 avril 1948. Tu habites à HEUZECOURT.

Tu es entré au Conseil d'Administration de notre Fédération le 1^{er} avril 2000, il y a donc au jour près 23 ans, pour remplacer Jean Claude Lardé.

En 2016, tu n'as pas souhaité renouveler ton mandat et tu as été remplacé par Ludovic Platel dans l'arrondissement d'Abbeville.

Grand passionné de petits gibiers, pas que de chasse mais aussi d'études sur le petit gibier, tu en sais beaucoup sur la perdrix grise et comme nous, tu te questionnes beaucoup sur le mal qui ronge notre emblématique « grise des plaines ».

Tu as œuvré beaucoup pour le GIC « Bernaville-Val d'Authie » qui te doit -comme nous à la fédération- beaucoup. Un grand merci à toi Jean-Paul.

MEDAILLE D'OR

PIDOUX Daniel

Demandée par Hubert TONDELLIER – Bernard MAILLY et Théo CORNU.

Le texte a été écrit par Bernard MAILLY

Daniel, tu es né le 12 juin 1946. Tu habites à NOYELLES EN CHAUSSEE.

Tu chasses depuis l'âge de 16 ans.

C'est ton 60^{ème} permis.

Tu as été piégeur pendant 6 ans.

Tu as été le président de la société de chasse de Noyelles pendant 4 ans.

Depuis 2004, tu es conducteur de chien de rouge. A ton actif : tu as effectué 824 recherches et tu as retrouvé 395 animaux.

Merci pour tout ce que tu fais.

C'est avec grand plaisir que je te remets cette médaille d'or.

DOUDOUX René

Demandée par Alex PION

M. DOUDOUX est hospitalisé. La médaille ne peut pas être remise.

M. PION la remettra lors d'une autre occasion.

Elle a été gravée.

TIRAGE AU SORT DE LA TOMBOLA

Le président laisse la place au directeur pour le tirage de la tombola.

	LOTS	NOM/PRENOM	COULEUR SOUCHE
5ème	Un filet de camouflage	ROLLE Thierry	25 « rouge »
4ème	Un affût	KOCUBA Patrick	36 « rouge »
3ème	Un manège à corbeaux avec 6 blettes	DERUME François	61 « marron »
2ème	Un tripode	SZAFRANIAK Nadia	66 « rouge »
1er	Une carabine calibre 243	BRAY Jacques	37 « rouge »

Le président remercie le sponsor : TERRES et EAUX.

ALLOCUTIONS OFFICIELLES

Le président donne la parole aux officiels (ordre d'intervention) :

- 1- M. Stéphane HOUSSOULIER, président du Conseil départemental de la Somme
- 2- M. Xavier BERTRAND, président du Conseil régional des Hauts-de-France
- 3- M. Yves BUTEL – intervention pour M. Emmanuel MAQUET, député de la Somme
- 4- M. Jean-Philippe TANGUY, député de la Somme
- 5- M. Yves BUTEL – intervention pour M. Laurent SOMON, sénateur

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

« Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de toute l'attention portée à nos travaux et je déclare close l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs de la Somme édition 2023.

Je tiens à remercier Marc ZEITOUN, pour son accueil.

Mes amis administrateurs.

Et également l'ensemble du personnel fédéral qui œuvre au quotidien pour notre belle fédération.

Nous pourrions continuer nos échanges autour du déjeuner.

Nous vous donnons rendez-vous dans la salle LAFLEUR.

N'oubliez pas votre ticket remis lors du pointage. Il vous sera demandé pour vous restaurer. »



Maxime GOMBART,
Secrétaire.



Yves BUTEL,
Président.